

## TRAITES ET CONVENTIONS

**Projet de loi n° 1217 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol (OIPC-Interpol) relatif au siège de l'organisation sur le territoire français**

### PREMIÈRE LECTURE

**Procédure d'examen simplifiée [29 janvier 2009]  
(p. 961)**

*Adoption de l'article unique du projet de loi (p. 961)*